

Validation obligatoire

LES CARTES SANS CONTACT



Le titre est validé



BON VOYAGE !

Le solde est épuisé ou le titre n'a pas été correctement validé



TITRE INCORRECT

Règlement simplifié des transports



**LIGNES
D'AZUR**
Nice Côte d'Azur en toute liberté

Avril 2025



Poussettes

Les poussettes doivent être obligatoirement pliées en période de forte affluence ou de pointe. Cette disposition ne s'applique pas aux enfants âgés de moins de deux ans.



Trottinettes, skateboards

Les trottinettes et skateboards sont autorisés sous certaines conditions : ils doivent être pliés et tenus sous le bras pendant le voyage.



Téléphones portables

Ne pas troubler la tranquillité des voyageurs par l'usage d'appareil audio ou téléphone portable.



Animaux

Les animaux sont interdits dans les bus, le tram et l'ensemble des locaux du réseau Lignes d'Azur.

Seuls sont tolérés :

- Les animaux de petite taille, convenablement enfermés dans des sacs ou paniers, à condition qu'ils ne puissent ni salir, ni incommoder les voyageurs.
- Les chiens de catégories 2 et 3 muselés et tenus avec une laisse courte, sous réserve de permettre tout contrôle des justificatifs de détention du chien.
- Les Chiens Guide d'Aveugles, élèves ou confirmés, sont exemptés du port de la muselière.

JE MONTE ○ JE VALIDE ○ C'EST OBLIGATOIRE !

Pensez à valider votre titre de transport y compris si vous êtes abonné.

INTERDICTIONS



Fumer ou vapoter

Décret n°2017-633 et n°2006-1386



Faire du bruit



**Pénétrer dans le tramway
chaussé de rollers**



**Boire ou manger dans les véhicules,
jeter des déchets, mettre les pieds
sur les sièges**



**Monter à bord avec un vélo,
même plié**

Données personnelles - Vidéoprotection

Les bus, les tramways et l'ensemble des infrastructures du réseau des transports publics de la Métropole Nice Côte d'Azur sont placés sous un système de vidéoprotection pour la sécurité des personnes et des biens (Articles L.253-5, R.253-3 et R.253-4 du Code de la Sécurité Intérieure). Les images sont conservées entre trois et cinq jours avant auto-écrasement, et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la Régie Ligne d'Azur ainsi que par les forces de l'ordre. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter le Responsable du traitement des données : [08 1006 1006](tel:0810061006) Service 24h/24h rgpd@lignesdazur.fr - Pour en savoir plus sur vos droits, rendez-vous sur le lien «Protection des données personnelles» consultable en bas de page du site lignesdazur.com.

La collecte des données personnelles auprès des clients de Lignes d'Azur vise à ajuster l'offre commerciale et à établir les abonnements associés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité sur les informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement de la Régie Ligne d'Azur, via l'adresse mail rgpd@lignesdazur.fr ou par courrier au 2, boulevard Henri Sappia-06100 NICE. Vous bénéficiez aussi d'un droit de limitation, d'effacement et de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. En application des dispositions des articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, vous pouvez saisir le médiateur de la Métropole Nice Côte d'Azur dès lors qu'un litige avec la Régie Ligne d'Azur n'a pu être réglé, dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services.

Coordonnées du médiateur de la Métropole Nice Côte d'Azur : CS 31010 - 06 049 Cedex 1 - Tél. 04 97 13 56 44.

Règlement complet du réseau de transport de la Métropole Nice Côte d'Azur disponible dans les agences Lignes d'Azur et sur le site lignesdazur.com

